

# Violences conjugales : à Noisy-le-Sec, le choc des mots

Une campagne de la ville de Seine-Saint-Denis s'adresse aux hommes violents. Mais la démarche fait débat

## REPORTAGE

**L'**affiche est volontairement sobre, avec un texte blanc sur fond noir. «C'était juste une petite dispute de couple qui a un peu dégénéré», peut-on y lire, juste devant le supermarché Auchan de la rue Jean-Jaurès, à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). Durant la semaine du 25 novembre, vingt et une autres affiches ont été placardées dans la ville, proposant deux autres citations («C'était juste une gifle... Mais c'est la première fois» ou «Je ne recommencerais pas... Mais elle l'avait vraiment cherché!»).

Ces mots n'ont pas été choisis au hasard : ils ont été prononcés par des Noiséens lors d'auditions au commissariat local. A travers cette campagne-choc, la municipalité poursuit sa lutte, lancée depuis deux ans, contre les violences faites aux femmes, en sensibilisant d'abord les auteurs, rarement pointés du doigt lors de ces initiatives.

Cette approche a été pensée par Gaïa Riet Moszkowski, intervenante sociale au commissariat de Noisy-le-Sec. Depuis janvier 2020, elle y accompagne des femmes victimes de violences pour déposer plainte, mais entreprend dans le même temps un travail avec les auteurs. Pour cette campagne, elle a demandé à la brigade locale de protection de la famille de relever les dix justifications les plus prononcées par des auteurs de violences conjugales au commissariat. Trois d'entre elles ont été choisies pour les affiches, le reste a été partagé sur les réseaux sociaux et le site de la municipalité. Le projet a été mené en lien avec la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales (Fnacav).

A travers cette campagne, Gaïa Riet Moszkowski espère combler un retard en France sur le travail auprès des auteurs de violences conjugales. «Il faut s'adresser à eux pour que le processus de responsabilisation soit une démarche personnelle. Une injonction de la justice ou d'association sera rejetée ou ne sera pas efficace la majorité du temps, ce qui explique le taux de récidive», regrette l'intervenante sociale, qui espère aussi toucher «tous les invisibles» qu'elle ne reçoit pas au commissariat.



Rue Jean-Jaurès, dans le centre-ville de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), le 28 novembre. CAMILLE GHARBI POUR «LE MONDE»

**«S'il n'y a pas d'auteurs de violence, il n'y a pas de victimes. Cette approche nous a convaincus»**

OLIVIER SARRABEYROUSE  
maire communiste de Noisy-le-Sec

A l'entrée de la mairie, un panneau rend hommage à Edna Daconceicao, jeune femme de 31 ans tuée le 16 juillet par son conjoint à Noisy-le-Sec, qui serait le 59<sup>e</sup> féminicide en France en 2022. La municipalité a très vite validé l'initiative, qui s'inscrit dans un plan de lutte contre les violences conjugales mené par le maire (PCF) Olivier Sarrabeyrouse depuis

son élection, en 2020. «C'est évident que, s'il n'y a pas d'auteurs de violence, il n'y a pas de victimes. Cette nouvelle approche nous a tout de suite convaincus», appuie l'élu.

### «C'est un tout»

En février 2021, déjà, la ville avait lancé le «violentomètre» (une échelle permettant de décrypter les comportements de son compagnon, pour savoir si la relation est saine ou si la femme est en danger) sur les sacs des baguettes de pain. L'idée avait été reprise par différentes communes et par le collectif #noustoutes. En plus d'un projet éducatif global sur ces thématiques, trois cours d'écoles végétalisées et dégénérées devraient aussi voir le jour d'ici à la fin du mandat. «On essaye surtout de travailler avec les différents services de la ville sur ce sujet», souligne Sandrine Louët, conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes-hommes et aux discriminations.

Rendre les policiers acteurs de cette campagne de sensibilisation, c'est aussi continuer à les former sur ces questions par la même occasion.»

Cette ambition se ressent au commissariat. Gaïa Riet Moszkowski y travaille en bonne intelligence avec Laurent Piquet, le chef de service. «On va pousser plus loin le partage d'informations pour dresser un portrait plus précis des auteurs et apporter un accompagnement le plus efficace possible», décrit le commandant divisionnaire fonctionnel. Lui aussi est arrivé il y a deux ans après quinze années dans le Val-de-Marne. «Ce système d'intervention sociale en commissariat est d'ailleurs inexistant dans le 94», souligne-t-il. Et, quand il existe, les échanges comme à Noisy-le-Sec ne vont pas toujours de soi.

Cette campagne d'affichage a, malgré tout, suscité des débats. Dans la rue Jean-Jaurès, peu de passants sont convaincus de l'effi-

cacité de l'initiative. «Un mec violent reste un mec violent. Je ne sais pas si les auteurs se sentiront concernés», soufflent Sonia et Florence, deux quinquagénaires croisées près de la gare.

«Ce ne sont pas des affiches qui vont changer les choses. Ces hommes-là, il n'y a que la violence qu'ils comprennent», assène Alan, jeune Noiséen d'une vingtaine d'années. Des militantes féministes locales ont aussi dénoncé la violence des phrases proposées ainsi dans l'espace public. Certaines ont d'ailleurs annoncé à Gaïa Riet Moszkowski qu'elles prévoyaient de faire des collages dessus. «Le projet n'a pas forcément fait l'unanimité», concède le maire Olivier Sarrabeyrouse. «Je ne trouve pas que ces affiches soient plus violentes que des visages de femmes couverts d'hémorragies, comme on le voit généralement pour ces campagnes.»

C'est surtout le fait de mettre les hommes en avant qui gêne

**«On nous soupçonne de moins faire attention à la parole des victimes dès lors qu'on s'occupe des hommes»**

SANDRINE LOUËT  
conseillère municipale

les réfractaires. «On nous soupçonne de moins faire attention à la parole des victimes dès lors qu'on s'occupe des hommes», regrette Sandrine Louët. Mais c'est un tout à prendre en compte.» La conseillère municipale note que ces affiches peuvent aussi s'adresser aux femmes et les aider à sortir d'une relation dangereuse, sans pour autant leur coller une étiquette de «victimes» qui peut parfois les heurter. Elle ajoute que la campagne a au moins le mérite de faire connaître la Fnacav et son numéro d'écoute gratuit (08-019-019-11), bien inconnu comparé au 39-19 pour les femmes victimes de violences. «Notre fédération ne reçoit qu'un appel par jour d'auteur, souligne Alain Legrand, président et fondateur du groupe. Mais 90 % des hommes acceptent un suivi thérapeutique à l'issue de l'appel téléphonique.»

Assise à son bureau au rez-de-chaussée du commissariat, Gaïa Riet Moszkowski est bien consciente que l'efficacité de la campagne de sensibilisation sera relative. «On sait très bien que les hommes violents ne vont pas voir le panneau, avoir une illumination et mettre fin à leurs comportements. Mais ça peut être le début de quelque chose qui trotte dans leur tête. Et, bien sûr, derrière ces campagnes, il faut assurer un travail continu sur la question», conclut-elle. L'intervenante sociale a demandé à la Fnacav de lui faire un retour éventuel sur le succès de la campagne. Pour l'instant, Alain Legrand n'a pas reçu d'appels venant d'hommes de Noisy-le-Sec (ou alors ils ne l'ont pas précisé). Pour autant, la campagne d'affichage d'une durée initiale de trois semaines devrait être prolongée en décembre. ■

ROBIN RICHARDOT

## Scepticisme autour d'une juridiction contre les violences intrafamiliales

L'Assemblée a adopté une proposition de loi qui s'inspire de l'Espagne. Magistrats et gouvernement dénoncent une fausse bonne idée

Pour une fois, les acteurs du monde judiciaire (avocats, magistrats et ministère) sont au diapason. Tous regrettent le manque de consultation en amont et tous considèrent que la proposition de loi adoptée, jeudi 1<sup>er</sup> décembre, par l'Assemblée nationale est une fausse bonne idée, qui pourrait, in fine, créer plus de complications que de solutions. Présentée par Aurélien Pradié, député (Les Républicains, LR) du Lot, elle vise à créer une «juridiction spécialisée aux violences intrafamiliales», sur le modèle de ce qui existe en Espagne. Cette juridiction associerait «les pouvoirs du juge civil et du juge pénal», en s'appuyant «sur des référents au sein de chaque parquet», a expliqué l'élu. Adoptée en première lecture, la proposition va être transmise au Sénat, à majorité de droite.

«C'est un sujet que je porte depuis 2019, ce n'est pas un travail rédigé à la va-vite», explique le candidat à la présidence de LR

que certains, dans la majorité, suspectent d'avoir voulu faire un coup politique avant le premier tour du vote interne de son parti, les 3 et 4 décembre. Les Espagnols ont une juridiction spécialisée depuis dix-huit ans et il y a eu un recul gigantesque du nombre de féminicides.» M. Pradié entend ainsi durcir les sanctions contre les maris violents, notamment en développant le recours au bracelet antiprochainement.

**«Appréhension restrictive»**  
Dans l'entourage d'Eric Dupond-Moretti, le ministre de la justice, on juge que le texte adopté est une «proposition contre-productive qui porte une appréhension très restrictive de l'action judiciaire en matière de violences faites aux femmes et aux enfants». A la chancellerie, on assure qu'une politique plus «volontariste» est portée par le gouvernement. Ainsi, le ministère rappelle qu'Elisabeth Borne, la première ministre, a confié à la députée Emilie Chandler (Renaissance,

Val-d'Oise) et à la sénatrice Dominique Vérian (Union centriste, Yonne) une mission chargée de faire des propositions pour améliorer le traitement judiciaire des violences intrafamiliales.

Cette mission devrait bénéficier de l'appui de l'ensemble des services du ministère de la justice et, en particulier, de l'inspection générale et des services d'Isabelle Rome, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, le ministère insiste sur l'organisation spécifique, déjà existante, des juridictions, avec la création de circuits spécifiques dans plus de cent vingt-trois tribunaux avec des filières d'urgence pour traiter les violences faites aux femmes.

L'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire) a «du mal à percevoir l'utilité» d'une nouvelle juridiction spécialisée. «Il faut arrêter les réformes sans mettre les moyens. Où trouvera-t-on les magistrats, les greffiers nécessaires? A moyens constants, on devra lever le pied sur autre chose.

En Espagne, ils ont dû renoncer à certains contentieux», alerte ainsi Ludovic Friat, président de l'USM. Selon lui, plusieurs problèmes se posent dans la mise en œuvre mais aussi sur le fond. «Il faut garder nos boussoles procédurales, notamment la présomption d'innocence», indique M. Friat.

Dans un courrier, dont *Le Monde* a eu connaissance, l'USM relève que «les magistrats judiciaires sont sensibilisés et formés sur ces questions» et qu'il «semblerait plus judicieux de renforcer cette formation plutôt que de créer des juridictions spécialisées dans une matière qui, précisément, prend de l'ampleur et peut être appréhendée au cours de sa carrière par tout magistrat, les contentieux de violences étant malheureusement le lot de toutes les juridictions pénales». Les magistrats insistent : «Le rôle d'une juridiction n'est pas de juger "fermement", mais de juger conformément aux dispositions du code de procédure pénale, dans le respect des droits des parties, mais

également de disposer de temps pour les écouter.» Au Syndicat de la magistrature (SM, gauche), ce scepticisme est partagé. «Regrouper les compétences et fluidifier les flux d'informations, c'est une bonne idée. Mais focaliser le traitement d'un problème social majeur par la répression pénale nous semble problématique dans la manière d'aborder les choses», détaille Kim Reuflet, la présidente du SM, qui préfère axer le travail sur la prévention.

**«Le rôle du politique»**  
Le SM réfléchit également à un tribunal de la famille où seraient regroupées plusieurs compétences, notamment civiles. Comme l'USM et le gouvernement, le SM rappelle que certains tribunaux organisent déjà des audiences spécialisées dans les violences intrafamiliales. Et estime que l'arsenal judiciaire, notamment au pénal, existe déjà. Mme Reuflet insiste aussi sur le problème du «périmètre géographique» et s'inquiète de l'installation de ces nouvelles juri-

dictions dans les cours d'appel, qui poseraient un problème de proximité et d'accès au juge. Un risque que tout le monde soulève.

Au-delà des magistrats, les avocats accueillent également fraîchement le texte, voté jeudi soir. «La profession s'est beaucoup mobilisée sur ce sujet de toute première importance et l'on doit continuer à réfléchir dessus», souligne Jérôme Gavaudan, président du Conseil national des barreaux. *Dans la profession, on n'aime pas trop les lois d'émotion, adoptées sous la pression de l'opinion publique, ni les juridictions spécialisées. On préfère que la justice soit rendue par les juridictions de droit commun.»*

Une chose est sûre : Aurélien Pradié a conscience que son texte suscite la méfiance du monde judiciaire. Il revendique «vouloir bousculer les choses». «C'est le rôle du politique, assume-t-il. En Espagne, il y a eu les mêmes blocages.» Avec le risque de braquer les esprits plutôt que de convaincre. ■

ABEL MESTRE